

Avantages offerts aux retraités de Suisse romande : les transports publics

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **14 (1984)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Avantages offerts aux retraités de Suisse romande

Les transports publics

VAUD

Transports publics de la région lausannoise (TL)

Tél. 021/24 84 41

Abonnements destinés aux femmes à partir de 62 ans et aux hommes à partir de 65 ans.

Abonnement mensuel

Donne droit au libre parcours sur le réseau urbain ainsi qu'au demi-tarif sur le réseau interurbain.

Fr. 44.— au lieu de Fr. 56.—.

Les personnes bénéficiant des prestations complémentaires ou de l'AI (assurance invalidité) auront une réduction de Fr. 8.— en plus, celle-ci est prise en charge par la Commune.

Abonnement série 70

Pour les personnes de 70 ans et plus les TL proposent un abonnement mensuel donnant droit au libre parcours sur le réseau urbain et au demi-tarif sur le réseau interurbain. Restrictions horaires concernant le réseau urbain: ne pas circuler de 7 h. à 8 h., de 11 h. 45 à 12 h. 45 et de 17 h. 30 à 18 h. 30 du lundi au vendredi.

Fr. 21.—.

Procédure: s'adresser aux guichets TL de Saint-François, Chauderon, Le Tunnel muni d'une pièce d'identité et d'une photo-passeport. Remplir la formule de commande d'abonnement.

Transports publics Yverdon-Grandson et environs (TPYG)

Tél. 024/21 62 15

Nécessité, pour obtenir une réduction, d'être en possession d'une carte de légitimation délivrée par le bureau AVS d'Yverdon.

Coût de cette carte: Fr. 10.—.

Procédure: se présenter au bureau AVS de la ville d'Yverdon muni de votre carte AVS et d'une photo-passeport.

Vous pouvez obtenir alors:

Des billets à prix réduit

Fr. 0.70 au lieu de Fr. 1.—.

Des cartes à courses multiples (12 courses)

Fr. 7.— au lieu de Fr. 10.—.

Un abonnement mensuel pour le mois civil

A retirer au bureau AVS de la ville d'Yverdon.

Fr. 18.—.

Possibilité aussi d'obtenir des billets à tarif réduit sur présentation de l'abonnement CFF demi-tarif.

Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV)

Tél. 021/64 11 18

Abonnement mensuel

Fr. 40.— au lieu de Fr. 45.—.

Abonnement annuel

Fr. 405.— au lieu de Fr. 450.—.

Procédure: se présenter au guichet VMCV, rue du Lac 116 à Clarens, muni d'une pièce d'identité et d'une photo-passeport.

Cars postaux

Dans tout le canton de Vaud, les personnes qui présentent leur abonnement CFF demi-tarif au chauffeur ont droit au demi-tarif.

GENÈVE

Transports publics genevois (TPG)

Tél. 022/21 08 44

Abonnements destinés aux femmes à partir de 62 ans et aux hommes à partir de 65 ans, domiciliés dans le canton de Genève.

Abonnement annuel

Donne droit tous les jours à un nombre illimité de courses, pendant une année à partir de la date d'émission.

Fr. 432.— sur le réseau urbain.

Fr. 564.— sur le réseau entier.

Abonnement mensuel

Donne droit tous les jours à un nombre illimité de courses, pendant un mois à partir de la date d'émission.

Fr. 36.— sur le réseau urbain.

Fr. 47.— sur le réseau entier.

Abonnement demi-tarif

Donne droit au demi-prix sur les cartes multiparcours et les abonnements d'un jour, ainsi que sur les billets pour parcours individuels. Valable 12 mois, du 1^{er} mars à fin février.

Fr. 20.— pour 12 mois.

Procédure: s'adresser aux guichets TPG au Rond-Point de Rive et à la place Cornavin (galerie marchande), muni d'une pièce d'identité et d'une photo-passeport.

FRIBOURG

Transports en commun de Fribourg (GFM)

Tél. 037/81 21 61

Abonnements seulement destinés aux personnes bénéficiant des prestations complémentaires.

Abonnement mensuel

Libre parcours en ville de Fribourg et Villars-sur-Glâne.

Fr. 22.— au lieu de Fr. 40.—.

Cartes au porteur

(11 courses)

Réseau urbain	Fr. 6.—
Sur les 2 premières zones	Fr. 7.—
Sur tout le réseau	Fr. 12.—

Procédure: se présenter au guichet GFM de la gare de Fribourg muni d'une pièce d'identité ainsi que d'un

coupon AVS justifiant que vous bénéficiez des prestations complémentaires.

CAMPAGNE FRIBOURGEOISE

Demi-tarif sur présentation de l'abonnement CFF demi-prix.

Pour tout renseignement pratique

S'adresser du lundi au vendredi au service commercial GFM (internes 341 ou 342), les samedis et dimanches à la station des autobus GFM (gare de Fribourg).

NEUCHÂTEL

Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs (TN)

Tél. 038/25 15 46

Abonnements destinés aux femmes à partir de 62 ans et aux hommes à partir de 65 ans ainsi qu'aux personnes recevant une **rente complète** de l'AI.

Abonnement annuel

Fr. 280.— au lieu de Fr. 680.—.

Abonnement mensuel

Fr. 28.— au lieu de Fr. 68.—.

Procédure: se présenter au bureau commercial des TN, place Pury à Neuchâtel, muni d'une pièce d'identité et d'une photo-passeport.

Compagnie des transports en commun de La Chaux-de-Fonds (TC)

Tél. 039/23 21 12

Abonnement mensuel

Valable sur tout le réseau urbain.
Fr. 25.— au lieu de Fr. 38.—.

Transports du Val-de-Ruz

Demi-prix sur présentation de l'abonnement CFF demi-tarif.

Le Locle (ALL)

Tél. 039/31 40 40

Les personnes qui reçoivent des prestations complémentaires bénéficient d'un tarif réduit sur le réseau de la commune de Locle.

Procédure: s'adresser à l'Office du travail, Hôtel de Ville, Le Locle.

VALAIS

Sion (Bus sédunois)

Tél. 027/31 39 46

Abonnements destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la commune (femmes dès 62 ans, hommes dès 65 ans).

Abonnement mensuel

Fr. 18.— au lieu de Fr. 36.—.

Billet

Fr. 0.60 au lieu de Fr. 1.30.

Procédure: présenter au guichet des bus sédunois la pièce de légitimation délivrée automatiquement par la commune à toutes les personnes en âge d'AVS.

Sierre (Bus sierrois)

Tél. 027/63 16 33

Pas de faveurs sur le prix du billet, celui-ci n'ayant pas varié depuis 1974, pour tous Fr. 0.50.

Avantage

Un bus surbaissé très accessible aux personnes âgées et handicapées.

Loèche- Loèche-les-Bains (LLB)

Demi-tarif sur le prix des abonnements.

Procédure: s'adresser aux gares de Loèche et Loèche-les-Bains muni d'une pièce d'identité.

Leytron (Bus)

Tél. 027/86 22 30

Demi-tarif sur la course horaire sur présentation, dans le bus, de la carte AVS.

JURA

Chemins de fer du Jura (CCJ)

Tél. 032/91 27 45

Abonnement annuel

Fr. 125.—.

Carte journalière

(valable samedi, dimanche et jours fériés)

Fr. 7.— au lieu de Fr. 14.—.

Titres de transport

Demi-prix sur présentation de l'abonnement CFF demi-tarif.

Procédure: s'adresser aux guichets des gares les plus importantes muni d'une pièce d'identité.

Compagnies privées

Rabais sur présentation de la carte d'identité (3 volets) délivrée par la commune.

BIENNE

(Stadtverkehrsbetrieb)

Tél. 032/41 12 92

Abonnement mensuel

Circulation sur tout le réseau
Fr. 20.— au lieu de Fr. 30.—.
(La différence est prise en charge par la Ville.)

Procédure: présenter votre permis d'établissement au guichet de la route de Bözingen 78.

Dans un prochain numéro

D'autres avantages...

H. Maillard